



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juin 2026

L'an deux mil vingt-six le huit juin à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de Mme. Julie MICHAUX-BOURGUET, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 1^{er} juin 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents :

Nombre de conseillers ayant donné procuration :

Nombre de votants :

Etaient présents :

MICHAUX-BOURGUET Julie, Maire

PRELLE Thomas, Adjoint

ALLARD Mickael, AUGU Eric, BRICHARD Fabien, DE FREITAS Jean, DENÉCHEAU Cécile, , GOSSET-QUINIO Nathalie, HAVIOTTE Caroline et NEROT Nathalie, conseillers.

Absent ayant donné procuration :

LAMBERT Séverine ayant donné pouvoir à MICHAUX-BOURGUET Julie

MARTIN Vincent ayant donné pouvoir à ALLARD Mickael

Absents excusés :

COURVOISIER Virginie, DEVILLARD James et MEGRET DESBROSSES Audrey

◆ CRÉATION DE POSTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ de l'agent communal par voie de mutation au 15 mars 2026, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

L'assemblée délibérante, décide

- D'instituer selon le dispositif suivant :

La création, à compter du 10 juin 2026, d'un emploi d'adjoint technique à temps complet relevant de la catégorie C aux services techniques.

- De modifier le tableau des effectifs :



SERVICES TECHNIQUES				
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Durée hebdomadaire	
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	Poste non pourvu
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	C	TC	Poste pourvu
SERVICES ADMINISTRATIFS				
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Durée hebdomadaire	
Secrétaire générale de mairie	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	TC	Poste pourvu

Le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe fera l'objet d'une suppression après avis du CST du Centre de gestion 45 ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Valide la création du poste d'adjoint technique,
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- Autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- Charge l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 10 juin 2026 ;

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Thomas PRELLE

Pour extrait conforme,
Ingrandes, le 8 juin 2026
Le Maire,
Julie MICHAUX-BOURGUET



Le maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte à la suite de sa transmission à la Préfecture en date du 09/06/2026 et sa publication en date du 09/06/2026. Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.